

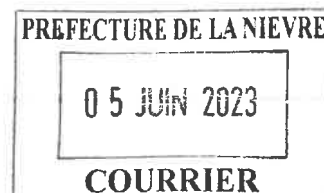


5.6.23

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Nièvre
Pôle Environnement
40 rue de la Préfecture
58026 Nevers Cedex

Fait le - 1 JUIN 2023 , à Cosne-Cours-sur-Loire

N°/Réf : 2023/05/24 SC/KMG/AM
Pôle : Attractivité du Territoire
Service : Aménagement du territoire
Personne en charge du dossier : Aude Moulinet



Objet : Avis sur l'implantation d'un parc photovoltaïque à Garchy

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 30 mars 2023, vous m'avez adressé le dossier de demande de permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque à Garchy, ce dont je vous remercie.

L'exploitation envisagée étant située sur le territoire de la communauté de communes, vous sollicitez l'avis de Cœur de Loire sur ce projet.

J'ai bien noté que l'absence de réponse dans un délai de 2 mois valait accord tacite.

L'instance du mois de mai ayant dû être reportée, le conseil communautaire n'a pas pu se prononcer. Pour autant, je vous informe que le bureau communautaire du 25 avril 2023 a émis un avis favorable.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

M. Sylvain COINTAT,
Président de la Communauté
de Communes Cœur de Loire



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE
4 place Georges Clémenceau - BP 70
58203 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél. 03 86 28 92 92
contact@coeurdeloire.fr
www.coeurdeloire.fr